

Loi n° 17 - 2017 du 30 mars 2017

autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2017

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du  
Gouvernement

Clement MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de la  
construction, de l'urbanisme, de la ville  
et du cadre de vie,

Alphonse Claude NSILOU.-

Le ministre de l'aménagement du  
territoire et des grands travaux,

Jean-Jacques BOUYA.-

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,

Calixte NGANONGO.-

La ministre du plan, de la statistique  
et de l'intégration régionale

Ingrid-Olga Ghislaine EDOUKA-BABACKAS.-